



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité environnementale

Téléphone : 05 61 58 55 34

Courriel : [ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

Réf : 1-7-81-Albi-RéaménagementParcPratgraussals-AE-notif

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	
n° enregistrement : 2019-02668	
- 3 AVR. 2019	
Suivi : SAGA	
Information : 7 MARS 2019	

Toulouse, le 7 MARS 2019

Le directeur régional

à

Communauté d'Agglomération de  
l'Albigeois  
C2A Pôle Ouest  
Parc François Mitterrand

81160 SAINT JUERY

**Objet:** Commune d'Albi – Projet de réaménagement du Parc de Pratgraussals  
Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale

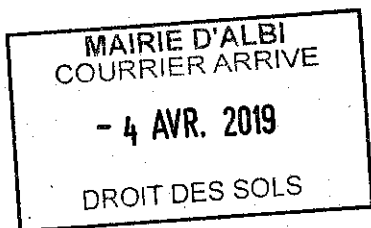
P.J. : 1

Par courrier en date du 22 janvier 2019 à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), reçu le 25 janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de réaménagement du Parc de Pratgraussals, situé sur la commune d'Albi, déposé par la mairie d'Albi.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 mars 2019 (article R.122-7 du Code de l'environnement).

En tant qu'autorité administrative compétente pour prendre la décision d'autorisation, il vous appartient d'adresser au pétitionnaire l'information sur l'absence d'avis ci-jointe, et de la joindre au dossier d'enquête publique.

Parallèlement, cette information devra être publiée par voie électronique sur le site de la préfecture du Tarn, comme précisé à l'article R.122-7.II du Code de l'environnement. Elle sera également publiée sur le site de la DREAL Occitanie.



Le Chef du Département  
Autorité Environnementale

Quentin GAUTIER



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 26/03/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
Projet de réaménagement du Parc de Pratgraussals  
déposé par la Maire d'Albi  
Commune d'Albi (85)**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

n°saisine 2019-7136

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie le 25 janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (81) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de réaménagement du Parc de Pratgraussals sur la commune d'Albi au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 mars 2019.